

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	13 mai 2019	Séance du : 29 mai 2019
	<u>Votes : 34</u>	L'An Deux Mille dix-neuf, le 29 mai à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 26	Pour : 34	
Absents : 11	Contre :	
Représentés : 8	Abstention :	

Etaient présents : Mme Françoise REVERTE (Aspiran), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieuran Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle).

Absents représentés : M. Olivier BERNARDI (Aspiran) représenté par Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Michel SABATIER (Canet) représenté par M. Claude REVEL (Canet), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Olivier BRUN (Fontès), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par Mme Audrey GUERIN (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan).

Absents : Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Jean COSTES (Salasc), M. Eric VIDAL (Villeneuveville).

Objet : Théâtre le Sillon – Lecture publique – Demande de subventions

Monsieur VALERO rappelle aux membres du Conseil que par délibération du 20 septembre 2017, le Conseil communautaire a approuvé le « Contrat Territoire Lecture », signé par l'Etat, le Département et la Communauté de communes du Clermontais.

Ce contrat a pour objectif principal d'aider à la structuration du réseau de lecture publique de la Communauté de communes du Clermontais et de soutenir la mise en place de sa politique de développement du livre et de la lecture.

En 2019, la Communauté de communes du Clermontais va poursuivre la structuration du réseau de lecture publique et la mise en place de sa politique de développement du livre et de la lecture.

Monsieur VALERO précise que pour cela, outre le poste de coordination du réseau des bibliothèques, elle met en œuvre une action déjà présente sur le territoire depuis quelques années, portée par de nombreux bibliothécaires et le Réseau des bibliothèques : le travail avec des auteurs.

Deux actions seront mises en œuvre :

Fiche action n°1 : co-financement poste « coordination de réseau »

Le coût total de cette fiche action s'élève pour 2019 à 43 550 € TTC, financé selon le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous :

Budget prévisionnel Contrat Territoire Lecture			
Action 1			
Dépenses		Recettes	
Salaire Coordinatrice	43 550 €	Conseil départemental	13 065 € (30 %)
		État - Ministère de la Culture	13 065 € (30 %)
		Communauté de communes du Clermontais	17 420 € (40 %)
TOTAL	43 550 €		43 550 €

Fiche action n°2 : développement du travail avec des auteurs

Cet axe sera mis en œuvre grâce :

- Au développement du nombre de rencontres d'auteurs, avec toujours l'accueil d'auteurs pour un public adulte, mais une attention particulière sera portée à l'accueil d'auteurs pour la jeunesse (deux axes : petite enfance et adolescence) ce, pour diversifier les types de rencontre et ouvrir celles-ci à un autre public.
- Au développement du travail avec les collégiens et les lycéens du territoire : les auteurs seront invités à aller rencontrer les publics collégiens ou lycéens dans la journée, avant ou après la rencontre tout-public.
- Au développement de nouvelles formes de rencontres d'auteurs : un artiste et un auteur se rencontrent, passent du temps ensemble (une soirée, une journée...), se nourrissent réciproquement des travaux l'un de l'autre et proposent un échange à bâtons rompus au public. Ces rencontres se dérouleraient parfois en bibliothèque, parfois dans des lieux insolites (bistrot...).

Les bibliothécaires du territoire ayant été formés à l'animation d'entretien littéraire, les modérations pourront désormais être assurées par les volontaires le souhaitant.

- Ateliers d'écriture : certaines bibliothèques du territoire programment déjà des ateliers d'écriture. Ils sont souvent portés par des intervenants non-professionnels ou peu formés à cette pratique. Le développement d'ateliers organisés par les bibliothèques et menés par des auteurs confirmés représente un outil supplémentaire permettant au grand public une rencontre d'un autre genre avec des auteurs, dédramatisant le rapport à l'écrivain et à l'écriture.
- Résidence d'écrivain, en lien avec les services du Pôle Culture Patrimoine, Office du Tourisme... pour écrire des circuits de découverte du patrimoine nouveaux et originaux (à travers une forme littéraire particulière).

Le coût total de ce projet s'élève pour 2019 à 4 935 € TTC, financé selon le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous :

Budget prévisionnel Contrat Territoire Lecture			
Action 2 : accueil des auteurs			
Dépenses		Recettes	
Salaires auteurs	3 500 €	État - Ministère de la Culture	2 467 €
Frais annexes (hébergement, repas déplacements)	1 435 €	Communauté de communes du Clermontais	2 469 €
TOTAL	4 935 €		4 935 €

Monsieur VALERO propose aux membres du Conseil communautaire de solliciter le soutien financier de la Direction Régionale de l'Action Culturelle et du Département de l'Hérault conformément aux plans de financement prévisionnels détaillés ci-dessus.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur VALERO, et après en avoir délibéré.

A L'UNANIMITE,

APPROUVE les projets d'actions au titre du Contrat Territoire Lecture tels que décrits ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter le soutien financier de la Direction Régionale de l'Action Culturelle et du Département de l'Hérault conformément aux plans de financement prévisionnels détaillés ci-dessus,

AUTORISE le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontois,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal is blue and contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CLERMONTAIS' around the top and 'HÉRAULT' at the bottom, with a central emblem depicting a figure holding a staff and a star.

Jean-Claude LACROIX